

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 6 MARS 2024

D2024-08  
Avenant au marché de  
travaux de construction du  
restaurant scolaire,  
bibliothèque et voirie  
centrale : lot 1A

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
19	18	18
Vote POUR	15	
Vote CONTRE	2	
Abstention	1	

Date de la Convocation
29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

**Présents:** Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Françoise CURAILAT, Cyrille BOUCHY, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Ludovic MORAND, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

**Absents:**

Evan VIEILLESSE

VU l'article L2194-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2023 par laquelle les membres du conseil municipal ont attribué les marchés de travaux de construction du restaurant scolaire, de la bibliothèque et d'une voirie centrale,

Considérant la nécessité de prendre un avenant pour le lot 1A pour l'extension du bassin de rétention et la création de 2 regards compteur d'eau,

Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie du marché,

Considérant que le montant initial du marché s'élève à 359 880 euros HT,

Considérant que le montant de l'avenant est de 2880 euros HT,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité adopte l'avenant avec l'entreprise Sivignon pour le lot 1A du marché de construction du restaurant scolaire pour un montant de 2880 euros HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi 362 760 euros HT soit 435 312 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 071-217101500-20240306-202408-DE

Le secrétaire de séance  
Fabienne FARGEOT-MENEZES



Acte contresigné le 14/03/2024

Le Maire,



Le Maire par intérim  
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 14/03/2024.....

Acte affiché le 14/03/2024.